

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER  
DU LUNDI 19 JUILLET 2021 – 19H00**

Le dix-neuf juillet deux mil vingt et un à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LATTIER, dûment convoqué en date du 12 juillet 2021 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 11 + 1 pouvoir

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. SOTON Emmanuel, Mme Estelle ACHARD, Mme DAUSSY Florence, M. OLLIER-FAURE Frédéric, Mme Annie CLUZE, M. NALLET Jean-Philippe, M. Dominique RIBEIRO, Mme Estelle HOURS.

Absents excusés : Mme Sabine CUZET a donné pouvoir à Mme Estelle ACHARD  
M. Richard TRAVERSIER  
Mme Gwenaële BONGARD

Secrétaire de séance : Mme Christelle LANDEFORT

**SEANCE n° 06-2021 - DELIBERATION N° 01 : Décision modificative n° 1 – budget commune**

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-45 : micro-crèche Orée Vignes	5 250,00 €	
D 2315 : MOLOKS		5 250,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>5 250,00 €</b>	<b>5 250,00 €</b>

**Vote : Pour 12 voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE n° 06-2021 - DELIBERATION N° 02 : Décision modificative n° 2 – budget commune**

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 : SALLE CULTURELLE		5 640,00 €
D 2313-45 : micro-crèche Orée Vignes	5 640,00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>5 640,00 €</b>	<b>5 640,00 €</b>

**Vote : Pour 12 voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE N° 06.2021 - DELIBERATION N° 03 : Approbation du règlement intérieur du terrain Multisports**

Considérant qu'il est d'usage qu'un règlement précise les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre.

Considérant qu'il convient d'assurer le bon ordre et les meilleures conditions de sécurité pour l'utilisation des équipements mis à disposition au sein du terrain multisports.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le règlement intérieur du terrain multisports du village figurant en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du terrain multisports du village figurant en annexe

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Vote : Pour 12 voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE N° 06.2021 - DELIBERATION N° 04 : Renouvellement du bail précaire du logement communal occupé par M. FETUOT Jacky à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail d'occupation précaire du logement situé dans le bâtiment « Ancienne Ecole de la Baudière » occupé par M. et Mme FETUOT Jacky peut être reconduit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une année.

Monsieur le Maire propose :

- Le renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 du bail pour une année supplémentaire
- La révision du tarif du loyer sur la base de l'indice de référence des loyers de l'I.N.S.E. E (valeur 1<sup>er</sup> trimestre), soit un loyer mensuel qui passe de 356.54 € à 356.87 €.
- Que le conseil l'autorise à signer la nouvelle convention de bail précaire.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le renouvellement pour un an du bail de M. FETUOT Jacky et décide de porter le loyer mensuel de 356.54 € à 356.87 € à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de bail en rapport.

**Vote : Pour 12 voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE n°06-2021- DELIBERATION N° 05 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS (SID)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager la modification des statuts du SID pour deux raisons :

- La modification du siège du SID : l'article 3 des statuts doit être modifié pour prendre en compte la nouvelle adresse du siège : 23 rue des Tilleuls à MONTELIER ;
- L'adhésion de trois nouvelles communes au SID : La Répara-Auriples, Saoû et Autichamp, sollicitée par le conseil municipal de chacune d'elles.

Une modification des statuts d'un syndicat intercommunal suppose une délibération favorable de ses communes membres à la majorité qualifiée, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le projet de nouveaux statuts figure en PJ, les éléments modifiés sont surlignés en jaune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les nouveaux statuts du SID tels que présentés.

**Vote : Pour 12 voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE N° 06.2021 - DELIBERATION N° 06 : Garderie municipale –Approbation du nouveau règlement intérieur, tarifs et adhésion des familles pour 2021/2022 (Règlement en annexe)**

Monsieur le Maire propose d'étudier le règlement intérieur et les tarifs de la garderie municipale pour la période scolaire 2021/2022.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de modifier le règlement en rajoutant la cotisation annuelle de 10 € par enfant ainsi qu'un article sur le fait que tout enfant non récupéré au bus sera redirigé vers la garderie. Pas de modifications a apporté au niveau des tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

- **MODIFIER** le règlement intérieur
- **DEMANDER** une cotisation annuelle de 10 € par enfant
- **APPLIQUER** les mêmes tarifs que pour la période scolaire 2020/2021

**Vote : Pour 12 voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE N° 06.2021 - DELIBERATION N° 07 : Aménagement de sécurité sur les voies communales n° 7 « Chemin du Fournel », n° 13 « Chemin de l'Île » et sur la RD n° 1092 « Route de Romans » - demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement de sécurité sur les voies communales n° 7 « Chemin du Fournel », n° 13 « Chemin de l'Île » et sur la RD n° 1092 « Route de Romans ».

Une estimation a été réalisée par l'entreprise GIRAUD-MARCHAND. Le devis estimatif s'élève à 16 282.50 € HT.

Monsieur le Maire explique qu'au vu des finances communales, il est opportun de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Isère pour les travaux de sécurisation sur ces voies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord de principe pour la réalisation de ces travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention le plus large possible auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

**Vote : Pour 12 voix (dont 1 pouvoir), Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Déclaration d'intention d'aliéner vente ABISSET / DEZAUBRIS : la commune ne préempte pas sur ce bien.
- Déclaration d'intention d'aliéner vente JAUSSEAN / BONFILS -DUSSAUX : la commune ne préempte pas sur ce bien.
- Projet micro-crèche : pour l'instant, la commune a reçu des plans mais pas de chiffrage. Le conseil municipal ne peut pas délibérer pour demander les subventions avant le 30 août.
- Repas du CCAS : la date du repas est arrêtée au samedi 13 novembre 2021.
- Extension de la cantine scolaire : les travaux ont bien débuté dès le 7 juillet dernier.
- Compte rendu de l'avancement des travaux de l'aménagement du terrain de jeux de boules.
- Terrain de Mme CARRA : suite aux travaux du réseau d'eau au port du perrier, une emprise foncière de 104.00 m<sup>2</sup> est à régulariser.
- Retour sur le conseil communautaire du 8 juillet 2021.
- Retour sur la réunion du SIRCO et de sa situation.
- Projet des éoliennes : Information sur l'avancée de l'étude menée par RP GLOBAL. Un article va paraître dans l'écho du nan et des permanences vont être proposées les 15 et 16 septembre prochain sur rendez-vous, auprès de RP GLOBAL.
- Quelques questions sur les fournitures scolaires ainsi que sur la participation communale aux écoles.
- Remarque sur le panneau lumineux aux Fauries : ce panneau est trop petit et mal placé.

- Décharge de la Baudière : la décharge est trop encombrée.
- Demande de piste cyclable entre la Baudière et les Fauries.
- Elagage : un prestataire extérieur va procéder à l'élagage et le broyage des accotements en raison de l'arrêt de Bruno.
- Programme de voirie triennale : les travaux de voirie sont en cours. Les travaux de voirie sur le chemin de Peroux sont reportés sur septembre.
- Indivision BRUN : la démolition de la maison BRUN est retardée en octobre en raison du désamiantage.

**Date de la prochaine réunion du conseil municipal :** elle est fixée au **lundi 20 septembre 2021 à 19h00.**  
La séance est close à 21h20.

Le Maire

